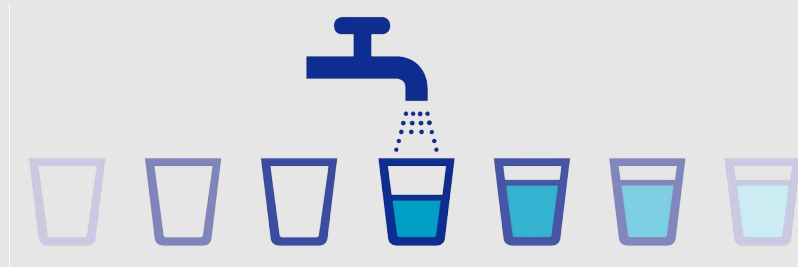


Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER
(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2025

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	RESSOURCES EN EAU.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RÉSEAU.....	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC.....	11
■	LE PRIX DE L'EAU QUESOY.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL.....	13
■	LE PRIX DE L'EAU.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU ERQUY.....	16
■	LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN.....	18
■	LE PRIX DE L'EAU PLURIEN.....	20
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	22
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³.....	24
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	25
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	27
■	QUALITÉ DE L'EAU.....	27
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	28
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	28
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	33
■	RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX.....	38
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	39
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	39
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	39
■	ETAT DE LA DETTE.....	40
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS.....	40
■	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	41
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....	41
■	SYNTÈSE DES INDICATEURS DES SERVICES.....	42
■	MONCONTOUR.....	42
■	PLEMY.....	42
■	REGIE.....	43
■	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN.....	43
■	GLOBAL.....	44
■	NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES.....	45
■	Annexe 1.....	45

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur une partie de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2025, 4 services différents :

- Plemy (contrat d'affermage AQUALIA)
- Erquy Henanbihen Plurien (contrat d'affermage SAUR)
 - Moncontour (contrat d'affermage STGS)
 - un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et sur les communes de Hénou, Plédéliac, Quessoy, Trédaniel (depuis 2019) et Saint-Denoual (depuis 2021).

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

Les communes concernées par les 4 services sont les suivantes :

- MONCONTOUR : concerne la commune de MONCONTOUR
- PLEMY : concerne la commune de PLEMY
- REGIE : concerne les communes de ANDEL, BOUILLIE (LA), BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, HENON, LAMBALLE ARMOR, LANDEHEN, MALHOURE (LA), NOYAL, PENGUILY, PLEDELIAC, PLENEUF-VAL-ANDRE, POMMERET, QUESOY, QUINTENIC, SAINT-ALBAN, SAINT-DENOUE, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOEL, TREBRY et TREDANIEL.
- ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : concerne les communes de ERQUY, HENANBIHEN et PLURIEN

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

MONCONTOUR : 900 habitants

PLEMY : 1 700 habitants

REGIE : 57 000 habitants

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN : 14 200 habitants

Total : 73 800 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

MONCONTOUR :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	Transfert de compétence vers Lamballe terre et mer
2	01/01/2024	Modification de la structure des tarifs (fin de la dégressivité des m3) Rattachement des abonnés du secteur de la Gare au périmètre affermé Prolongation du contrat d'un an

PLEMY :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AQUALIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024. La durée du contrat est de 5 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

REGIE :

Le service est exploité en régie.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

MONCONTOUR :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	425	431	+1,41 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	25	19	-24,00%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	451	451	0,00 %

PLEMY :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	786	772	-1,78 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	44	56	+27,27%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	2	1	-50,00 %
Nombre total d'abonnements	832	829	-0,36 %

REGIE :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	27 987	28 359	+1,33 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	1 077	1 055	-2,04%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	27	31	+14,81 %
Nombre total d'abonnements	29 091	29 445	+1,22 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	6 981	7 070	+1,27 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	186	195	+4,84%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	8	9	+12,50 %
Nombre total d'abonnements	7 175	7 274	+1,38 %

Total :

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	36 179	36 632	+1,25 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	1 332	1 325	-0,53%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	38	42	+10,53 %
Nombre total d'abonnements	37 549	37 999	+1,20 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

MONCONTOUR :

• *Répartition des abonnés par commune*

HENON	34
MONCONTOUR	363
PLEMY	36
TREDANIEL	18
Total des abonnés	451

PLEMY :

• *Abonnés de l'entité tarifaire PLEMY*

PLEMY	829
Total des abonnés	829

REGIE :

• *Abonnés de l'entité tarifaire EX LAMBALLE COMMUNAUTE*

ANDEL	531
BOUILLIE (LA)	488
BREHAND	912
COETMIEUX	843
HENANSAL	638
HENON	1 103
LAMBALLE	10 080
LANDEHEN	657
LE MENE	2
MALHOURE (LA)	280
NOYAL	475
PENGUILY	292
PLENEUF-VAL-ANDRE	5 398
PLESTAN	1
POMMERET	1 078
QUINTENIC	173
SAINT-ALBAN	1 400
SAINT-DENOUAL	269
SAINT-GLEN	349
SAINT-RIEUL	258
SAINT-TRIMOEL	285
TREBRY	476
Total des abonnés	25 988

• *Abonnés de l'entité tarifaire PLEDELIAC*

PLEDELIAC	937
Total des abonnés	937

- Abonnés de l'entité tarifaire **QUESSOY**

QUESSOY 2 083
Total des abonnés 2 083

- Abonnés de l'entité tarifaire **TREDANIEL**

TREDANIEL 437
Total des abonnés 437

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

- Abonnés de l'entité tarifaire **ERQUY**

ERQUY 5 117
Total des abonnés 5 117

- Abonnés de l'entité tarifaire **HENANBIHEN**

HENANBIHEN 881
Total des abonnés 881

- Abonnés de l'entité tarifaire **PLURIEN**

PLURIEN 1 276
Total des abonnés 1 276

■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	MONCONTOUR	5	18 047	14 075	-22,01 %
Captage Le Gué beurroux PLEMY Prélèvement en nappe souterraine	PLEMY	15	52 864	39 744	-24,82 %
Captage du Perchais TREBRY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	25	168 617	182 048	+7,97 %
Captage du Gué Chaussé TREDANIEL Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	10	33 905	35 560	+4,88 %
Captage des Salles HENON Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		78 751	72 628	-7,78 %
Captage de Carnivet QUESOY Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	40	123 853	167 796	+35,48 %
captage de Belouze / Pas d'Ereuc PLEDELIAC Prélèvement en nappe souterraine	REGIE	15	62 038	65 415	+5,44 %
Captage Le Bréha SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE		26 151	31 605	+20,86 %
Captage des Trois Croix SAINT-GLEN Prélèvement en nappe souterraine	REGIE				
Total des prélèvements [m³]			564 226	608 871	+7,91 %

- Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2024 [m³]	Importé en 2025 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	MONCONTOUR	40 023	57 011
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	PLEMY	116 503	107 688
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	REGIE	3 694 153	3 729 973
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - PLOEUC-L'HERMITAGE ST-CARREUC	PLEMY	2 386	2 945

SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	485 205	549 353
------------------------------------	--------------------------	---------	---------

- *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	MONCONT OUR	100	18 047	14 075	-22,01 %
Station Le Gué Beurroux PLEMY Traitement complet	PLEMY	300	50 536	32 278	-36,13 %
Station du Perchais TREBRY Traitement complet	REGIE	500	168 617	182 048	+7,97 %
Station du Gué Chaussé TREDANIEL Traitement complet	REGIE	120	33 905	35 560	+4,88 %
Station du Gue Meheust (les Salles) HENON Traitement complet	REGIE	280	78 751	72 628	-7,78 %
Station de Carnivet QUESSOY Traitement complet	REGIE	800	123 853	167 796	+35,48 %
Station de Belouze PLEDELIAC Traitement complet	REGIE	400	62 038	65 415	+5,44 %
Station de traitement des Trois Croix SAINT-GLEN	REGIE	200	26 151	31 605	+20,86 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation	Répartition des ressources (2025)
Ressources propres	561 898	601 405	+7,03 %	11,9 %
Importations	4 338 270	4 446 970	+2,51 %	88,1 %
Total général	4 900 168	5 048 375	+3,02 %	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	561 898	601 405	+7,03 %
Volume importé	4 338 270	4 446 970	+2,51 %
Volume exporté	- 23 228	- 55 421	+138,60 %
Volume mis en distribution	4 876 940	4 992 954	+2,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	2 001 503	1 980 798	-1,36 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	1 021 702	1 001 228	-2,00%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	1 146 991	1 326 095	+15,62 %
Volume total vendu aux abonnés	4 170 196	4 308 121	+3,31 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 54 m³ par an. Elle était de 55 m³ en 2024.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025 [m³]
LE MENE - LE GOURAY	REGIE	2 601	2 877
SYNDICAT DE CAULNES LA HUTTE QUELARON - EX QUELARON	REGIE	20 627	23 719

SYNDICAT DES FREMUR - FREMUR	ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0	28 825
Volume total exporté		- 23 228	- 55 421

• *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2024 [m³]	Vendu en 2025 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - MONCONTOUR	PLEMY	17 466	1 557
LAMBALLE TERRE ET MER - ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	REGIE	193 065	158 167
Volume total échangé		210 531	159 724

■ **LONGUEUR DU RÉSEAU**

Linéaire du réseau hors branchements en km	2024	2025	Variation%
MONCONTOUR	12,9	13,3	+2,83 %
PLEMY	75,7	75,7	0,00 %
REGIE	1 335,3	1 342,1	+0,51 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	252,8	253,2	+0,16 %
TOTAL	1 676,6	1 684,3	+0,45 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des délégataires des différentes DSP sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2025

tarif domestique EX LAMBALLE COMMUNAUTE

■ LE PRIX DE L'EAU EX LAMBALLE COMMUNAUTE

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 20 mm	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 30 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 40 mm	468,52	477,90	+2,00 %
	Abonnement diam 50 mm	1179,84	1203,44	+2,00 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1414,10	1442,38	+2,00 %
	Abonnement diam 80 mm	2121,14	2265,56	+6,81 %
	Abonnement diam 100 mm	2823,91	2880,40	+2,00 %
	le m ³	1,442	1,471	+2,01 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Collectivité	245,29	250,22	+2,01 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,05	+1,36 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,01 %

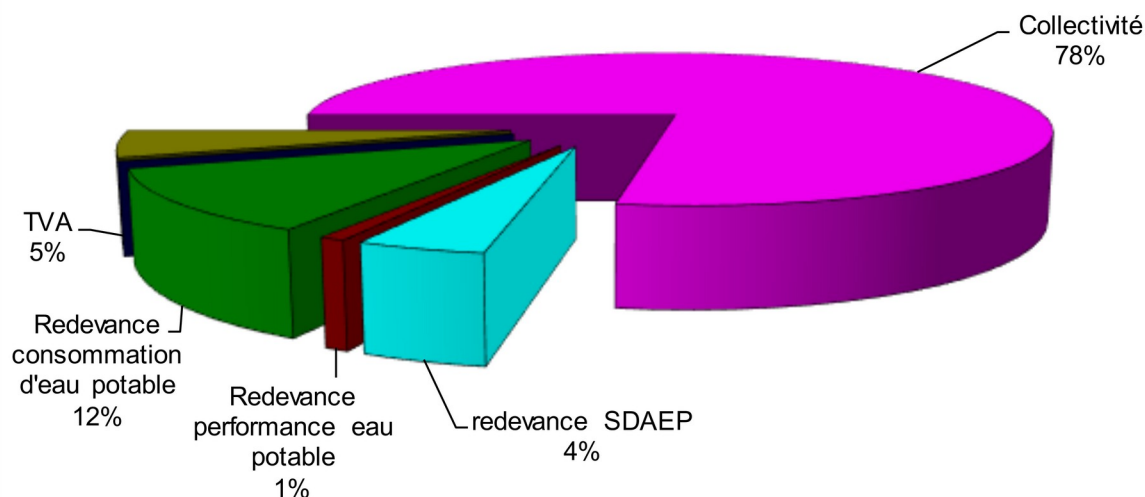
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



■ LE PRIX DE L'EAU PLEDELIAC

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 20 mm	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 30 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 40 mm	468,52	477,90	+2,00 %
	Abonnement diam 50 mm	1179,84	1203,44	+2,00 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1414,10	1442,38	+2,00 %
	Abonnement diam 80 mm	2121,14	2265,56	+6,81 %
	Abonnement diam 100 mm	2823,91	2880,40	+2,00 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,442	1,471	+2,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (au-delà de 1 000 m³)	1,310	1,471	+12,29 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Collectivité	245,29	250,22	+2,01 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,05	+1,36 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,01 %

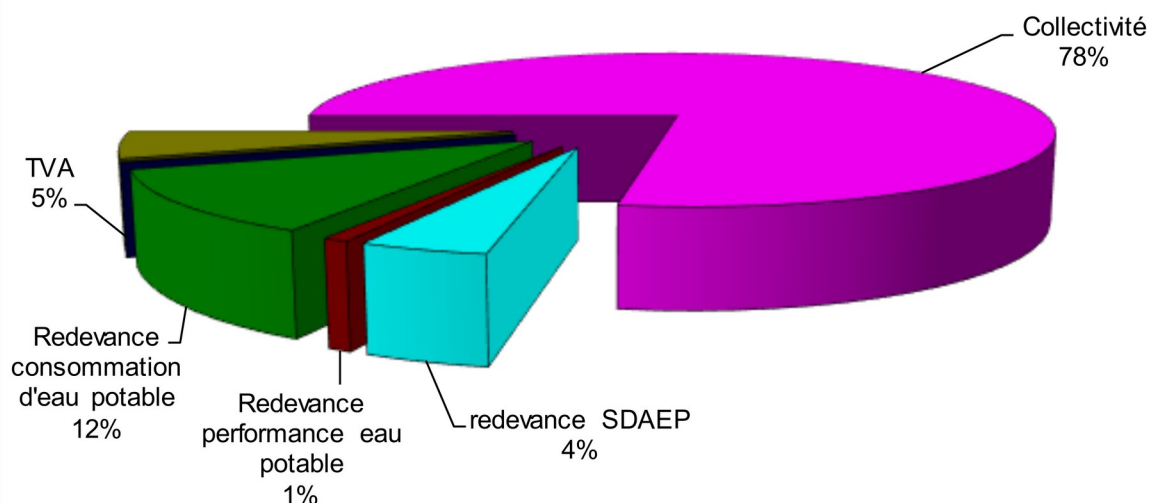
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : REGIE

2025

tarif domestique QUESSOY

■ LE PRIX DE L'EAU QUESSOY

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 20 mm	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 30 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 40 mm	468,52	477,90	+2,00 %
	Abonnement diam 50 mm	1179,84	1203,44	+2,00 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	1414,10	1442,38	+2,00 %
	Abonnement diam 80 mm	2121,14	2265,56	+6,81 %
	Abonnement diam 100 mm	2823,91	2880,40	+2,00 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,442	1,471	+2,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,409	1,471	+4,40 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	1,395	1,471	+5,45 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Collectivité	245,29	250,22	+2,01 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,05	+1,36 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,01 %

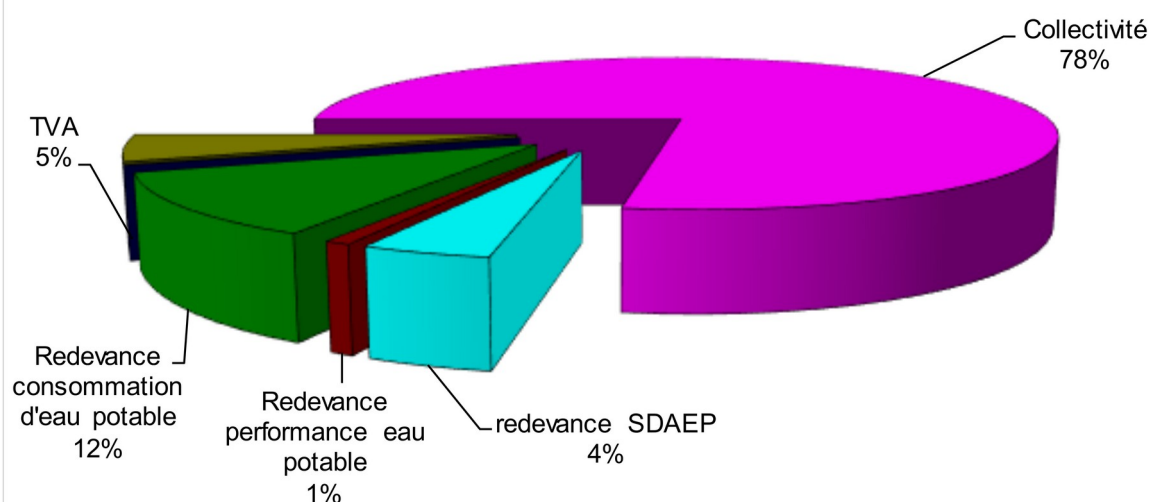
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



■ LE PRIX DE L'EAU TREDANIEL

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 20 mm	72,25	73,70	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 30 mm	162,69	165,94	+2,00 %
	Abonnement diam 40 mm	468,52	477,90	+2,00 %
	Abonnement diam 50 mm	1179,84	1203,44	+2,00 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1414,10	1442,38	+2,00 %
	Abonnement diam 80 mm	2121,14	2265,56	+6,81 %
	Abonnement diam 100 mm	2823,91	2880,40	+2,00 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	1,442	1,471	+2,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	1,407	1,471	+4,55 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	1,393	1,471	+5,60 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

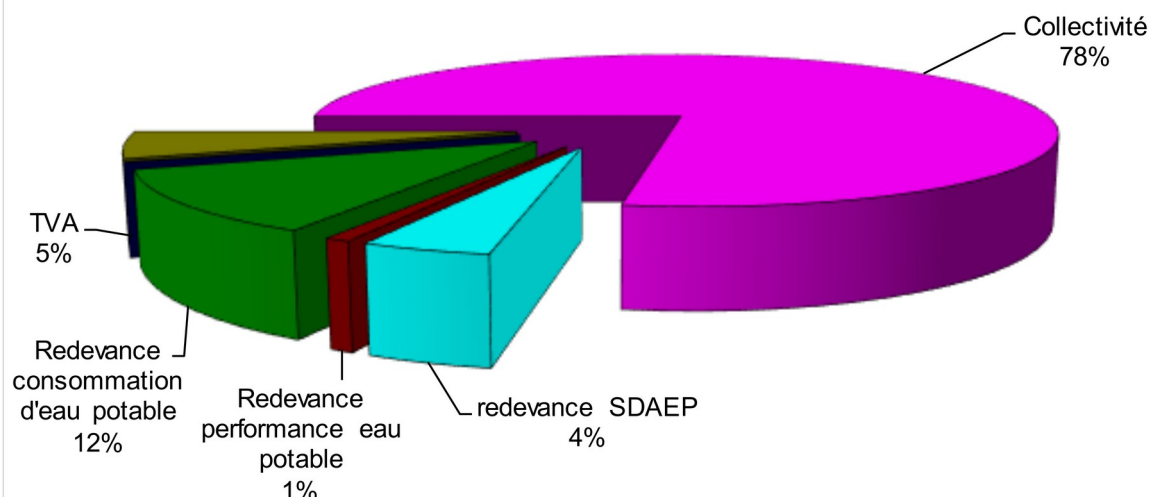
	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Collectivité	245,29	250,22	+2,01 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,05	+1,36 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,01 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³
0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : MONCONTOUR

2025

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 20 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 25 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 30 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 40 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 50 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 80 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Abonnement diam 100 mm	38,97	40,38	+3,62 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 100 m³)	1,219	1,264	+3,69 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	1,219	1,264	+3,69 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	1,219	1,264	+3,69 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	1,219	1,264	+3,69 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,28	33,32	+0,12 %
	Abonnement diam 20 mm	33,28	33,32	+0,12 %
	Abonnement diam 25 mm	123,72	125,56	+1,49 %
	Abonnement diam 30 mm	123,72	125,56	+1,49 %
	Abonnement diam 40 mm	429,55	437,52	+1,86 %
	Abonnement diam 50 mm	1140,87	1163,06	+1,95 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1375,13	1402,00	+1,95 %
	Abonnement diam 80 mm	2082,17	2225,18	+6,87 %
	Abonnement diam 100 mm	2784,94	2840,02	+1,98 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 100 m³)	0,223	0,2068	-7,26 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,223	0,2068	-7,26 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,223	0,2068	-7,26 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,223	0,2068	-7,26 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	185,25	192,06	+3,68 %
Collectivité	60,04	58,14	-3,16 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,03	+1,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,00 %

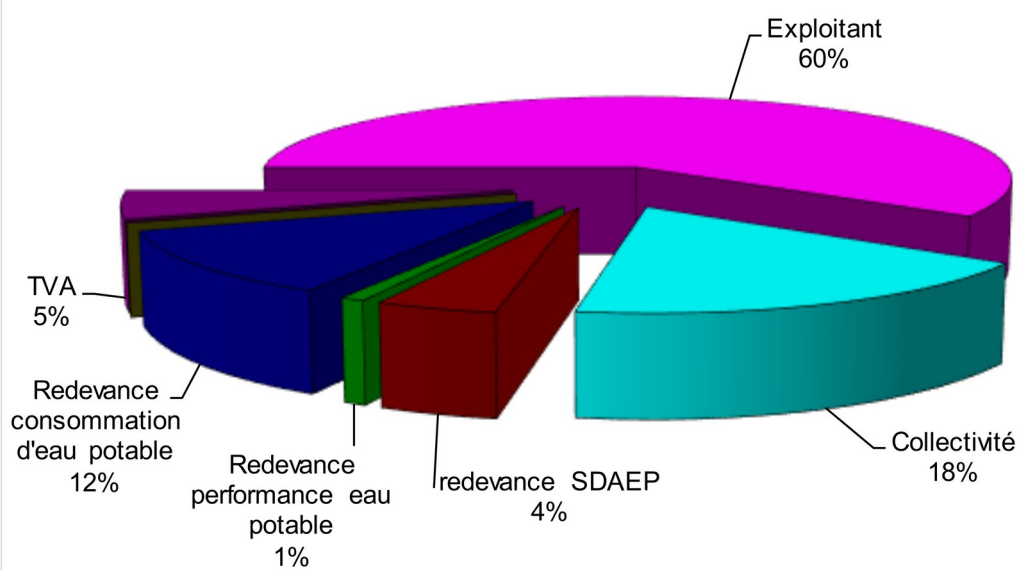
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2025

tarif domestique ERQUY

■ LE PRIX DE L'EAU ERQUY

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,53	31,36	+2,72 %
	Abonnement diam 20 mm	50,68	52,05	+2,70 %
	Abonnement diam 25 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 30 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 40 mm	203,33	208,82	+2,70 %
	Abonnement diam 50 mm	305,30	313,55	+2,70 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	406,96	417,96	+2,70 %
	Abonnement diam 80 mm	610,60	627,10	+2,70 %
	Abonnement diam 100 mm	915,90	940,65	+2,70 %
	Abonnement diam 150 mm	1221,20	1254,20	+2,70 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
		N° 2 (1 001 à 2 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
		N° 3 (au-delà de 2 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,72	42,34	+1,49 %
	Abonnement diam 20 mm	21,57	21,64	+0,32 %
	Abonnement diam 25 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 30 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 40 mm	265,19	269,08	+1,47 %
	Abonnement diam 50 mm	874,54	889,90	+1,76 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1007,14	1024,42	+1,72 %
	Abonnement diam 80 mm	1510,54	1638,46	+8,47 %
	Abonnement diam 100 mm	1908,01	1939,74	+1,66 %
	Abonnement diam 150 mm	1602,71	1626,20	+1,47 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³) 0,7686	0,7792	+1,38 %
		N° 2 (1 001 à 2 000 m³) 0,7686	0,7792	+1,38 %
		N° 3 (au-delà de 2 000 m³) 0,6966	0,7792	+11,86 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	Redevance de pollution domestique	0,00	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	111,34	114,35	+2,70 %
Collectivité	133,95	135,84	+1,41 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,02	+1,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,00 %

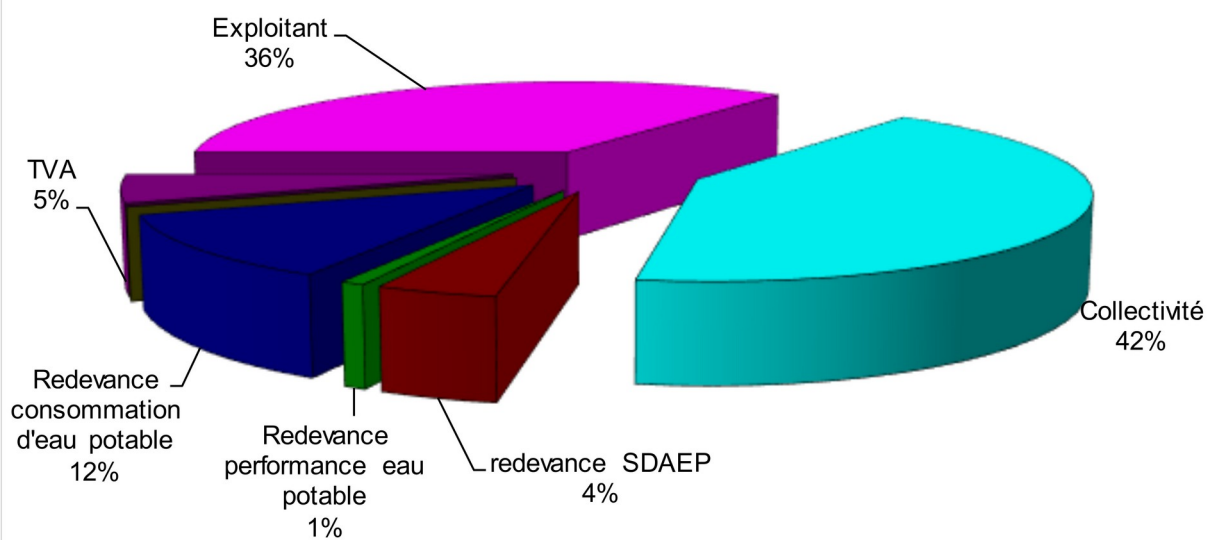
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2025

tarif domestique HENANBIHEN

■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,53	31,36	+2,72 %
	Abonnement diam 20 mm	50,68	52,05	+2,70 %
	Abonnement diam 25 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 30 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 40 mm	203,33	208,82	+2,70 %
	Abonnement diam 50 mm	305,30	313,55	+2,70 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	406,96	417,96	+2,70 %
	Abonnement diam 80 mm	610,60	627,10	+2,70 %
	Abonnement diam 100 mm	915,90	940,65	+2,70 %
	Abonnement diam 150 mm	1221,20	1254,20	+2,70 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
		N° 2 (1 001 à 2 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
		N° 3 (au-delà de 2 000 m³) 0,6734	0,6916	+2,70 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,72	42,34	+1,49 %
	Abonnement diam 20 mm	21,57	21,64	+0,32 %
	Abonnement diam 25 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 30 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 40 mm	265,19	269,08	+1,47 %
	Abonnement diam 50 mm	874,54	889,90	+1,76 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1007,14	1024,42	+1,72 %
	Abonnement diam 80 mm	1510,54	1638,46	+8,47 %
	Abonnement diam 100 mm	1908,01	1939,74	+1,66 %
	Abonnement diam 150 mm	1602,71	1626,20	+1,47 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 1 000 m³) 0,7686	0,7792	+1,38 %
		N° 2 (1 001 à 2 000 m³) 0,7146	0,7792	+9,04 %
		N° 3 (au-delà de 2 000 m³) 0,7146	0,7792	+9,04 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

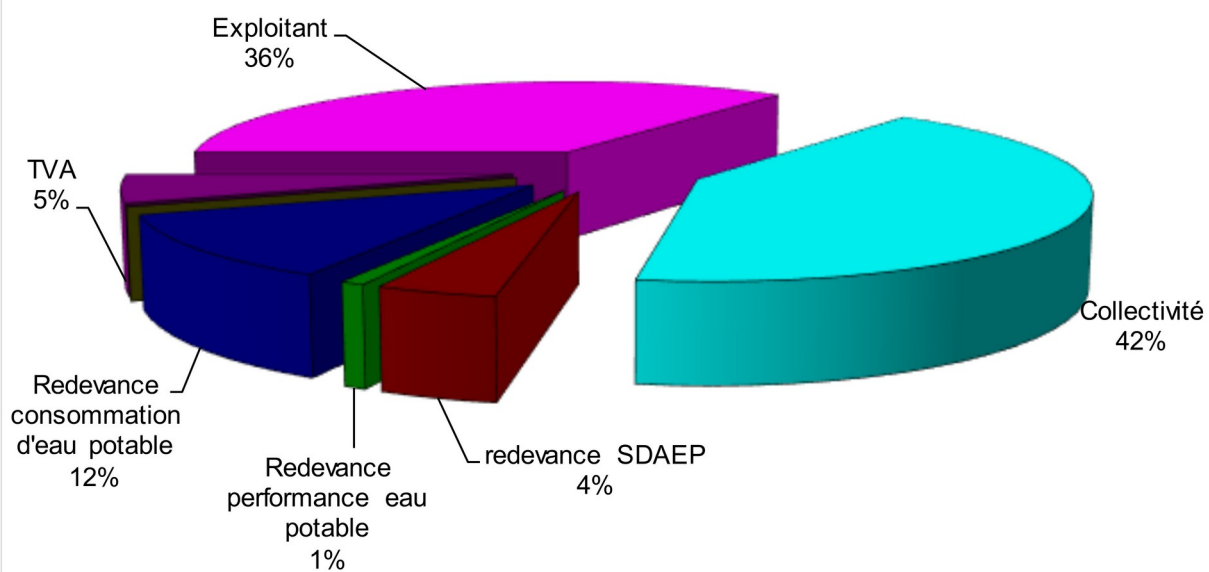
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	111,34	114,35	+2,70 %
Collectivité	133,95	135,84	+1,41 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,02	+1,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,68 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY HENANBIHEN PLURIEN 2025

tarif domestique PLURIEN

■ LE PRIX DE L'EAU PLURIEN

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,53	31,36	+2,72 %
	Abonnement diam 20 mm	50,68	52,05	+2,70 %
	Abonnement diam 25 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 30 mm	101,66	104,41	+2,71 %
	Abonnement diam 40 mm	203,33	208,82	+2,70 %
	Abonnement diam 50 mm	305,30	313,55	+2,70 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	406,96	417,96	+2,70 %
	Abonnement diam 80 mm	610,60	627,10	+2,70 %
	Abonnement diam 100 mm	915,90	940,65	+2,70 %
	Abonnement diam 150 mm	1221,20	1254,20	+2,70 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,6734	0,6916	+2,70 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,6734	0,6916	+2,70 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6734	0,6916	+2,70 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,72	42,34	+1,49 %
	Abonnement diam 20 mm	21,57	21,64	+0,32 %
	Abonnement diam 25 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 30 mm	61,03	61,54	+0,84 %
	Abonnement diam 40 mm	265,19	269,08	+1,47 %
	Abonnement diam 50 mm	874,54	889,90	+1,76 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1007,14	1024,42	+1,72 %
	Abonnement diam 80 mm	1510,54	1638,46	+8,47 %
	Abonnement diam 100 mm	1908,01	1939,74	+1,66 %
	Abonnement diam 150 mm	1602,71	1626,20	+1,47 %
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,7686	0,7792	+1,38 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,7016	0,7792	+11,06 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,6806	0,7792	+14,49 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

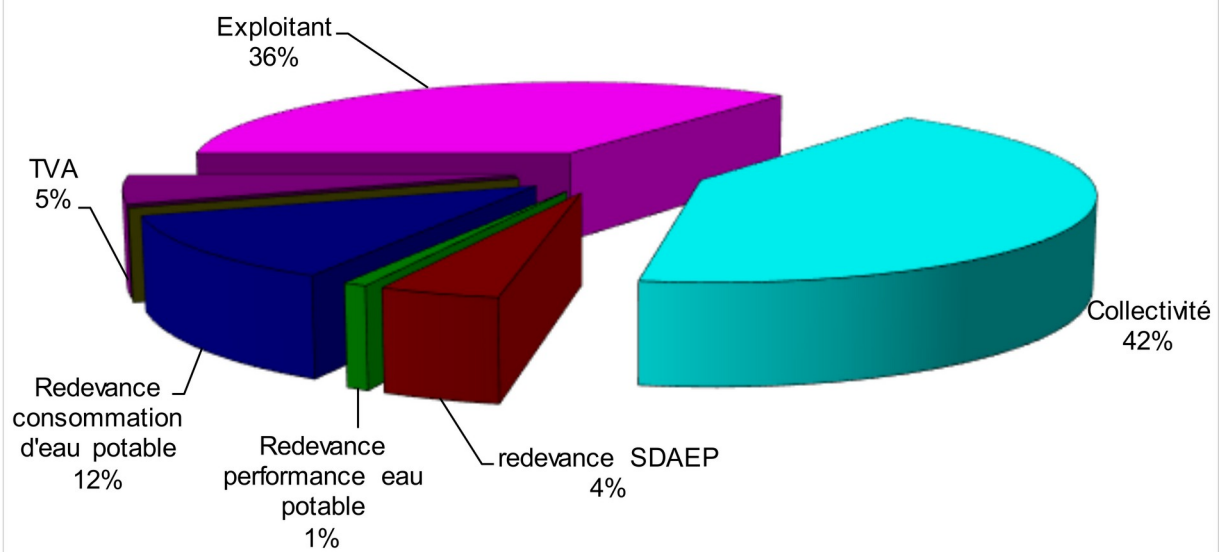
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	111,34	114,35	+2,70 %
Collectivité	133,95	135,84	+1,41 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,02	+1,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,68 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2025

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 20 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 25 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 30 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 40 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 50 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 80 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Abonnement diam 100 mm	30,62	30,01	-1,99 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,8311	0,8146	-1,99 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,8311	0,8146	-1,99 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,8311	0,8146	-1,99 %
	Vente en Gros	0,6676	0,6544	-1,98 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,63	43,70	+4,97 %
	Abonnement diam 20 mm	41,63	43,70	+4,97 %
	Abonnement diam 25 mm	132,07	135,94	+2,93 %
	Abonnement diam 30 mm	132,07	135,94	+2,93 %
	Abonnement diam 40 mm	437,90	447,88	+2,28 %
	Abonnement diam 50 mm	1149,22	1173,44	+2,11 %
	Abonnement diam 60 mm - 65 mm	1383,48	1412,38	+2,09 %
	Abonnement diam 80 mm	2090,52	2235,56	+6,94 %
	Abonnement diam 100 mm	2793,29	2850,38	+2,04 %
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)			
	N° 1 (0 à 1 000 m³)	0,6109	0,6562	+7,42 %
	N° 2 (1 001 à 2 000 m³)	0,5679	0,6562	+15,55 %
	N° 3 (au-delà de 2 000 m³)	0,5679	0,6562	+15,55 %
	Vente en Gros	0,0000	0,0000	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,02	0,023	+15,00 %
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,33	0,32	-3,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

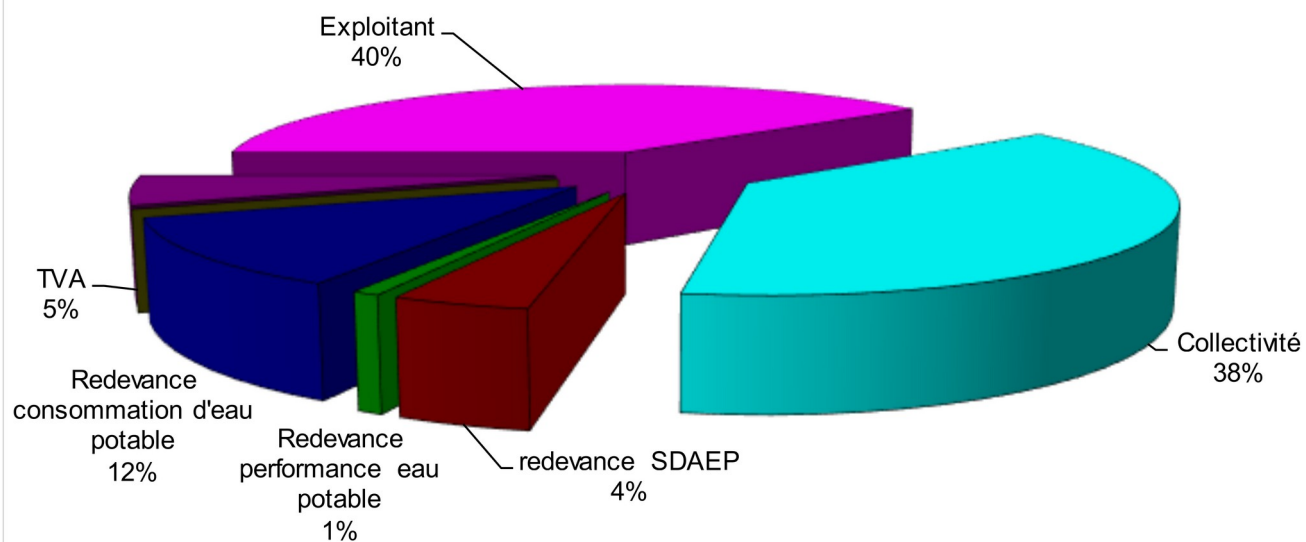
	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	130,35	127,76	-1,99 %
Collectivité	114,94	122,44	+6,53 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	2,40	2,76	+15,00 %
Redevance consommation d'eau potable	39,60	38,40	-3,03 %
TVA	16,56	16,79	+1,39 %
Total [€ TTC]	317,73	322,03	+1,35 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,68 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2026



■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

MONCONTOUR

Commune	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Prix au m³ 2026 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
HENON	2,65	2,68	34
MONCONTOUR	2,65	2,68	363
PLEMY	2,65	2,68	36
TREDANIEL	2,65	2,68	18
Moyenne	2,65	2,68	451

PLEMY

Commune	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Prix au m³ 2026 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
PLEMY	2,65	2,68	829
Moyenne	2,65	2,68	829

REGIE

Commune	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Prix au m³ 2026 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
ANDEL	2,65	2,68	531
BOUILLIE (LA)	2,65	2,68	488
BREHAND	2,65	2,68	912
COETMIEUX	2,65	2,68	843
HENANSAL	2,65	2,68	638
HENON	2,65	2,68	1103
LAMBALLE	2,65	2,68	10080
LANDEHEN	2,65	2,68	657
LE MENE	2,65	2,68	2
MALHOURE (LA)	2,65	2,68	280
NOYAL	2,65	2,68	475
PENGUILY	2,65	2,68	292
PLEDELIAC	2,65	2,68	937
PLENEUF-VAL-ANDRE	2,65	2,68	5398
PLESTAN	2,65	2,68	1
POMMERET	2,65	2,68	1078
QUESSOY	2,65	2,68	2083
QUINTENIC	2,65	2,68	173
SAINT-ALBAN	2,65	2,68	1400
SAINT-DENOUAL	2,65	2,68	269
SAINT-GLEN	2,65	2,68	349
SAINT-RIEUL	2,65	2,68	258
SAINT-TRIMOEL	2,65	2,68	285
TREBRY	2,65	2,68	476
TREDANIEL	2,65	2,68	437
Moyenne	2,65	2,68	29445

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

Commune	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Prix au m³ 2026 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
ERQUY	2,65	2,68	5117
HENANBIHEN	2,65	2,68	881
PLURIEN	2,65	2,68	1276
Moyenne	2,65	2,68	7274

Global

	Prix au m³ 2025 en € TTC/m³	Prix au m³ 2026 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,65	2,68	37999

■ RECETTES D'EXPLOITATION

MONCONTOUR

• Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	29 573,91 €	31 458,34 €	+6,37 %
dont abonnements	14 775,98 €	19 349,43 €	+30,95 %
Total recettes de vente d'eau	29 573,91 €	31 458,34 €	+6,37 %

• Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	86 127,05 €	82 947,74 €	-3,69 %
dont abonnements	16 723,30 €	17 387,36 €	+3,97 %
Total recettes de vente d'eau	86 127,05 €	82 947,74 €	-3,69 %

PLEMY

• Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	110 863,25 €	107 392,37 €	-3,13 %
dont abonnements	33 914,19 €	39 598,00 €	+16,76 %
Recettes de volume exporté	0,00 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	110 863,25 €	107 392,37 €	-3,13 %

• Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	111 349,44 €	115 770,00 €	+3,97 %
dont abonnements	22 757,00 €	26 807,00 €	+17,80 %
Recettes de volume exporté	10 662,99 €	1 039,45 €	-90,25 %
Total recettes de vente d'eau	122 012,43 €	116 809,45 €	-4,26 %

REGIE

• Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	7 018 818,32 €	7 735 772,66 €	+10,21 %
Total recettes de vente d'eau	7 018 818,32 €	7 735 772,66 €	+10,21 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	435 599,87 €	431 567,24 €	
Loyer antennes	19 469,79 €		
Total des recettes	7 473 887,98 €	8 167 339,90 €	

• *Recettes de la collectivité*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	725 993,41 €	727 162,93 €	+0,16 %
dont abonnements	323 666,98 €	316 119,51 €	-2,33 %
Total recettes de vente d'eau	725 993,41 €	727 162,93 €	+0,16 %
Autres recettes			
Loyer antennes	8 470,90 €		
Total des recettes	734 464,31 €	727 162,93 €	

• *Recettes de l'exploitant*

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	540 941,25 €	596 707,42 €	+10,31 %
dont abonnements	215 100,12 €	238 186,46 €	+10,73 %
Total recettes de vente d'eau	540 941,25 €	596 707,42 €	+10,31 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

MONCONTOUR

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	12	0	100 %	

PLEMY

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	23	1	95,7 %	ASDM (métabolite du nicosulfuron)

REGIE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	140	0	100 %	
Conformité physico- chimique	157	0	100 %	

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	49	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	56	0	100 %	

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	222	0	100 %	
Conformité physico- chimique	248	1	99,6 %	ASDM (métabolite du nicosulfuron)

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
MONCONTOUR	80 %
PLEMY	80 %
REGIE	80 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

MONCONTOUR

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	3
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	115

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PLEMY

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

REGIE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

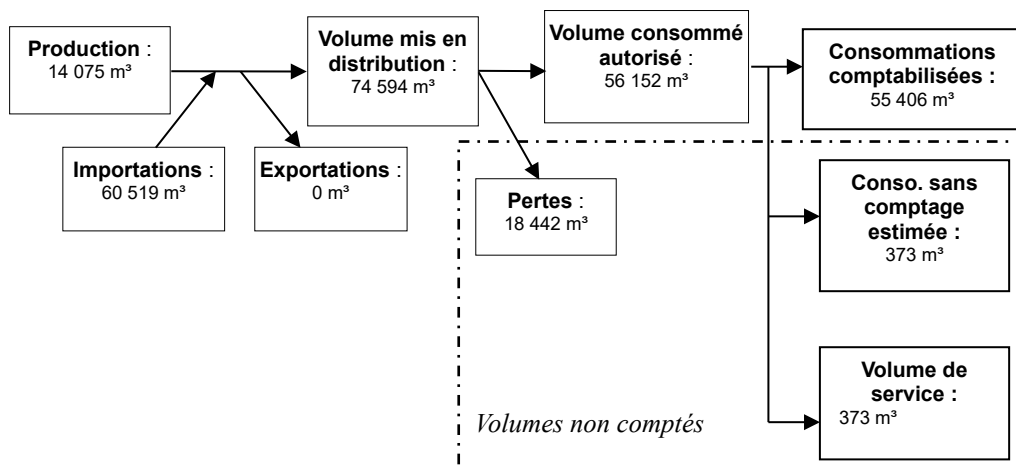
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



MONCONTOUR :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 373 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 373 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	77,8 %	61,1 %	71,0 %	79,4 %	75,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	4,2	8,3	5,5	3,6	4,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	4,0	8,1	5,3	3,5	3,8

- indice linéaire de consommation=

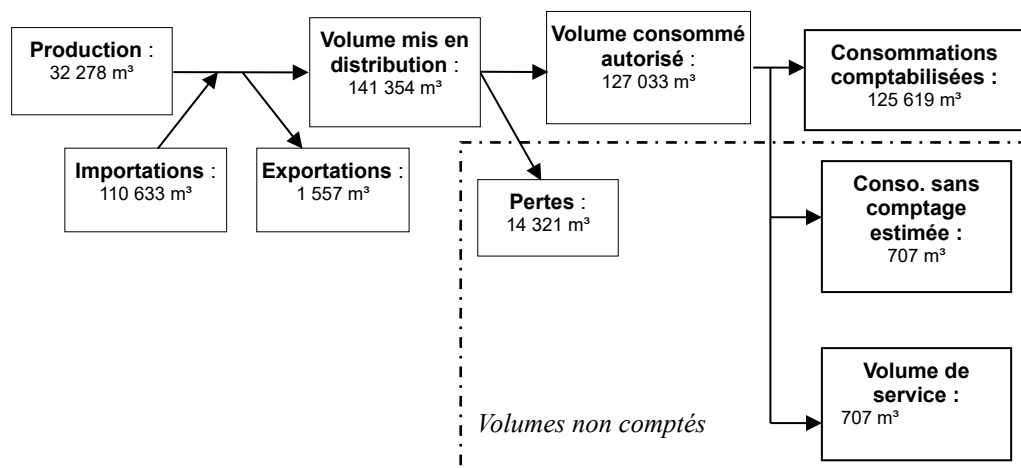
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	14,0	12,7	13,1	13,4	11,6
Seuil de rendement [%]	67,8 %	67,5 %	67,6 %	67,7 %	67,3 %

Rapport annuel

EXERCICE
2025

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



PLEMY :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 707 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 707 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	90,3 %	91,3 %	93,3 %	84,2 %	90,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,6	0,5	1,0	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

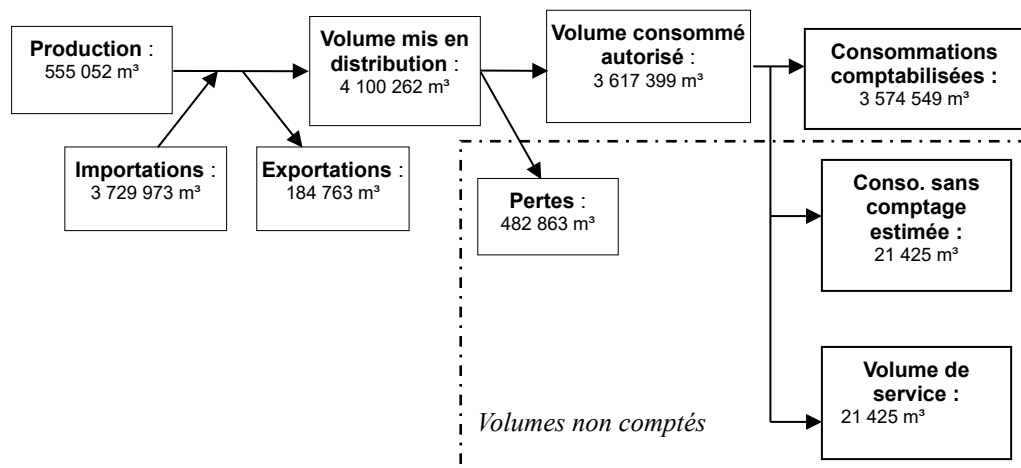
	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,6	0,4	1,0	0,5

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,8	6,0	6,2	5,2	4,7
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,0 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



REGIE :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 21 425 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 21 425 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	90,4 %	84,7 %	84,6 %	88,3 %	88,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,4	1,4	1,1	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	1,3	1,3	1,0	1,0

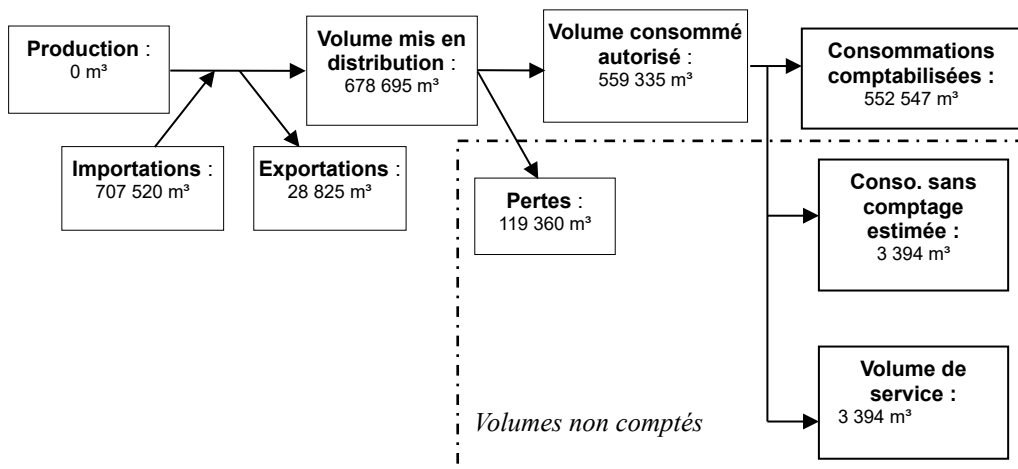
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,3	7,4	7,0	7,6	7,8
Seuil de rendement [%]	66,5 %	66,5 %	66,4 %	66,5 %	66,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 394 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 394 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	83,6 %	84,3 %	80,4 %	81,2 %	83,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,2	1,2	1,5	1,5	1,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

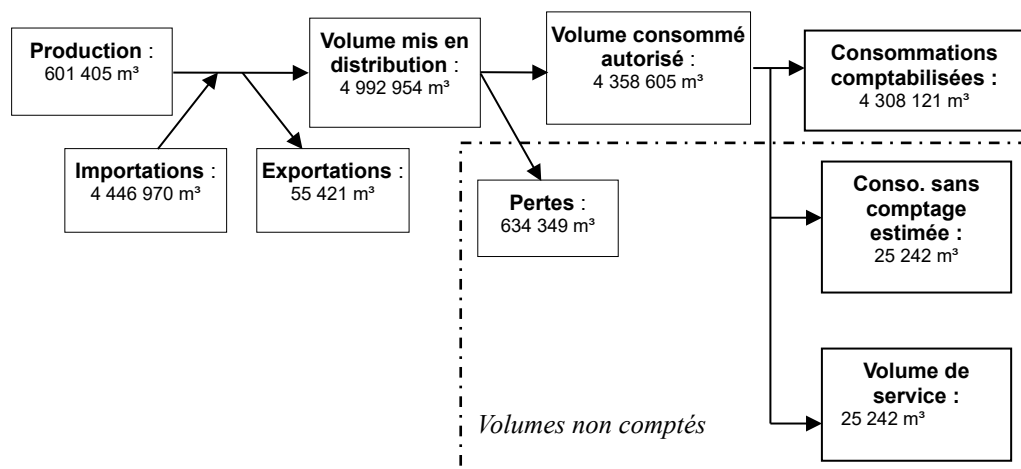
	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,2	1,2	1,4	1,4	1,3

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,0	6,2	5,9	6,0	6,4
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



GLOBAL :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 25 242 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 25 242 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	88,9 %	83,8 %	83,3 %	86,6 %	87,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,4	1,4	1,2	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,3	1,3	1,1	1,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,8	6,9	6,6	6,9	7,2

■ RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2021	2022	2023	2024	2025
MONCONTOUR	0	0	0,117	0	1,220
PLEMY	0	0	0	0	0
REGIE	5,464	5,471	7,142	7,070	8,213
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0,138	0,019	0	0,040	0
TOTAL	5,602	5,490	7,259	7,110	9,433

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

MONCONTOUR	2,01 %
PLEMY	0,00 %
REGIE	0,50 %
ERQUY HENANBIHEN PLURIEN	0,02 %
GLOBAL	0,41%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Moncontour, Rue Neuve - RD768 = 1 220 ml	MONCONTOUR	
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Bréhand, Bréhand - Saint Trimoël = 1 775 ml - Coëtmieux, Meslin-Coëtmieux = 2 165 ml - Hénansal, Les Portes Plestin = 346 ml - Lamballe, Chemin de la garenne = 298 ml - Meslin, Rue de la chaise à Margot = 650 ml - Planguenoual, Rue des Basseries = 630 ml - Planguenoual, RD786 = 939 ml - Pléneuf Val André, Allée des Petit Pas = 64 ml - Pléneuf Val André, Rue du Gros Tertre = 99 ml - Pléneuf Val AndréPVA, Rue du Port = 872 ml - Saint Denoual, La Ville Néen = 375 ml	REGIE	
<u>Extension de réseau :</u> - La Poterie, La Mezray = 208 ml - Landéhen, Mauny = 55 ml - Pléneuf Val André, Chemin de la Sancie = 54 ml - Saint Alban, Chemin des Venelles = 9 ml - Saint Denoual, La Ville Néen = 125 ml	REGIE	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

MONCONTOUR :

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

PLEMY :

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

REGIE :

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	71	71
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,24 %	0,24 %

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	71	71
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,19 %	0,19 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	3 139 425,64 €	2 772 735,95 €
Remboursements au cours de l'exercice	479 183,06 €	450 057,39 €
dont en intérêts	104 901,73 €	88 346,61 €
dont en capital	374 281,33 €	361 710,78 €

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	1 272 135,30 €	1 347 642,30 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

MONCONTOUR :

	2024	2025
montants des abandons de créance	3 274,62 €	3 357,47 €

PLEMY :

	2024	2025
montants des abandons de créance	0,00 €	532,00 €

REGIE :

	2024	2025
montants des abandons de créance	25 078,06 €	31 727,97 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 625,00 €	8 730,00 €

ERQUY HENANBIHEN PLURIEN :

	2024	2025
montants des abandons de créance	355,00 €	386,00 €

TOTAL :

	2024	2025
montants des abandons de créance	28 707,68 €	36 003,44 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 625,00 €	8 730,00 €

■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ MONCONTOUR

Désignation	unité	2024	2025
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65	2,68
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	79,4	75,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	3,6	4,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	3,5	3,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,18	2,01
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	115	115
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	900	900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	2,2
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,053	0,061
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,12	1,73

■ PLEMY

Désignation	unité	2024	2025
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65	2,68
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	95,7
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	84,2	90,0
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,0	0,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,0	0,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	103	108
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 700	1 700
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,8	3,6
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,2	1,2
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0	0,004
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

■ REGIE

Désignation	unité	2024	2025
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65	2,68
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	99,5
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,3	88,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,1	1,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,0	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,47	0,50
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	57 000	57 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	8	8
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,010	0,011
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

■ ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

Désignation	unité	2024	2025
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65	2,68
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,2	83,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,5	1,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,4	1,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,02	0,02
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	14 200	14 200
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,7	3,4
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,8	99,1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,6	1,6
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,001	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	0,00	0,90

■ **GLOBAL**

Désignation	unité	2024	2025
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65	2,68
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100,0 %	99,7 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100,0 %	99,7 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	86,6 %	87,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,2	1,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,1	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,38 %	0,41 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	73 800	73 800
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NC	NC
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NC	NC
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,009	0,010
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NC	NC

■ Note d'information sur les redevances

■ ANNEXE 1



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

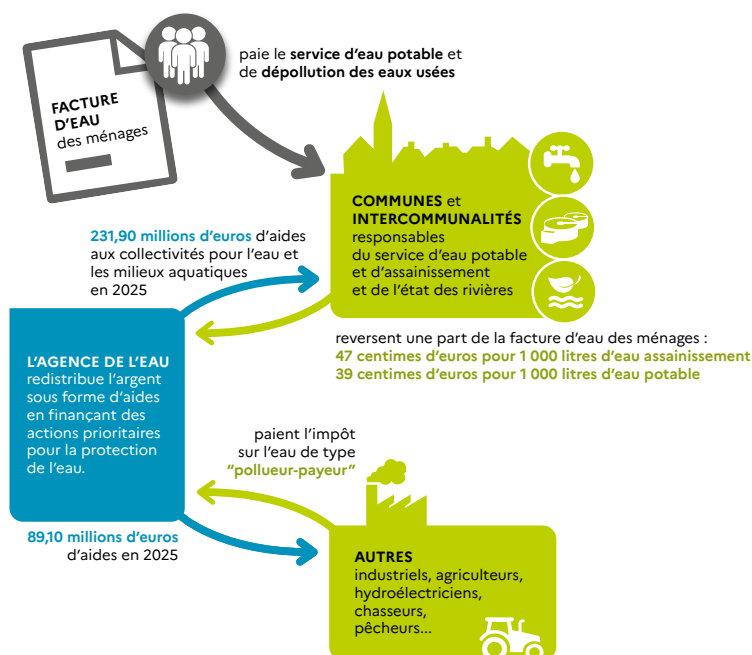
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

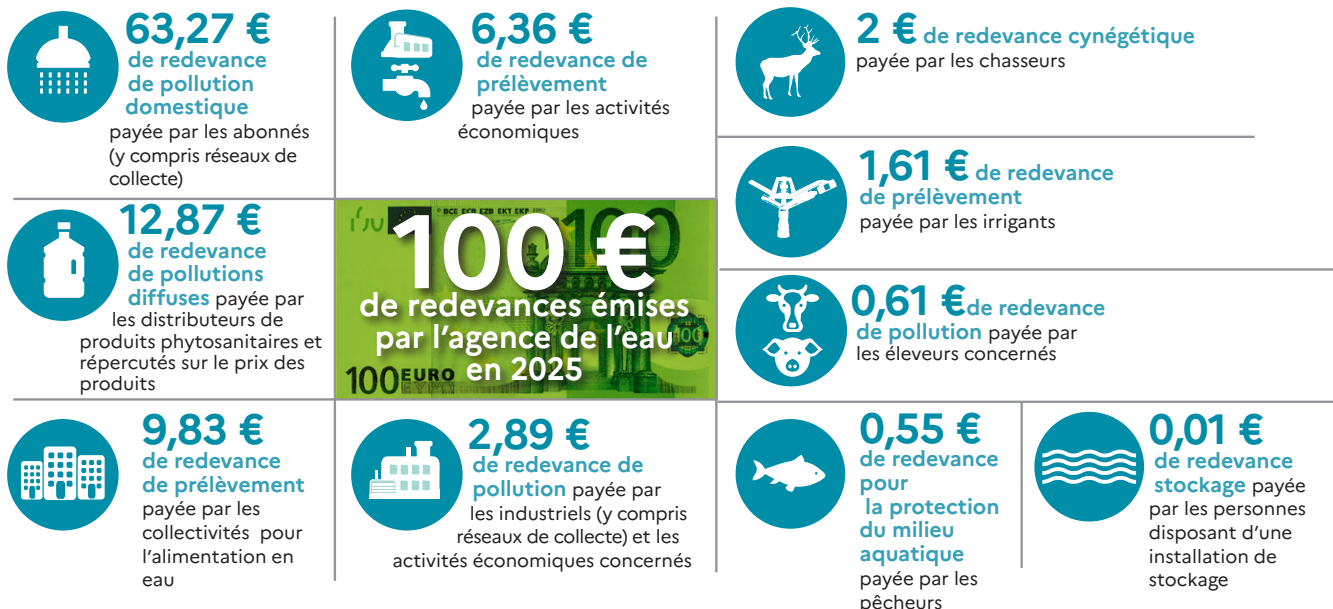
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

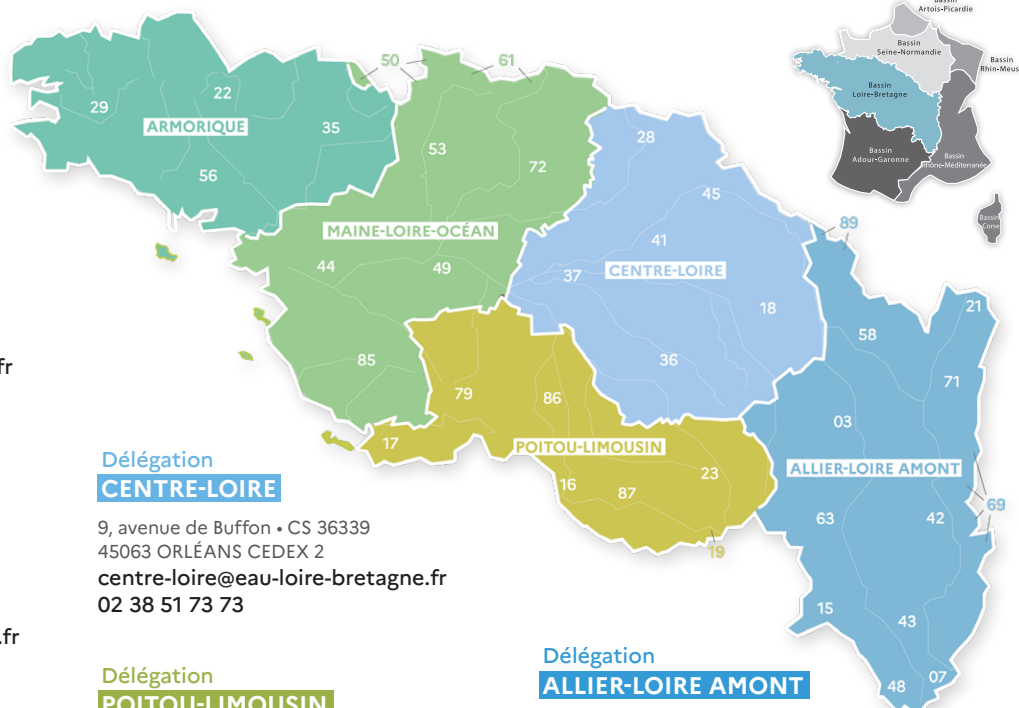
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2026 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>